

## LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE CONSEIL EN PLACEMENT ET EN GESTION DE PATRIMOINE

**Depuis 1989**, CAPLIF assure un service personnalisé en fonction des stratégies et des objectifs définis par chacun.



### ADRESSE :

59, promenade Roger Laroque  
Anse Vata  
BP 3852  
98846 Nouméa Cedex

**Plus de 3600 personnes nous font  
déjà confiance...**

Pourquoi pas vous?  
Contactez-nous

### Horaires d'ouverture:

Lundi au vendredi  
8:00 /12:00 – 13:30 /17:30 (vendredi 16:30)

**Tel. :** 28 30 00 **E-mail :** [caplif@caplif.nc](mailto:caplif@caplif.nc)  
**Site Internet :** [www.caplif.nc](http://www.caplif.nc)



**CAPLIF**  
PLACEMENT – EPARGNE – SCPI – RETRAITE  
DÉVELOPPEZ VOTRE PATRIMOINE

## CABINET DE PLACEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS



## COMMENT PROFITER PLEINEMENT DE VOTRE RETRAITE



LISTE NON EXHAUSTIVE

## LA RETRAITE AUJOURD'HUI



### Le système de retraite par répartition

#### La retraite de base :

Vous accumulez des points de retraite et des trimestres de cotisations. Vous ne cotisez pas pour vous-même (ce n'est pas de l'épargne) mais pour les retraités d'aujourd'hui.

#### La retraite complémentaire :

S'ajoute à la retraite de base (CRE pour les salariés du secteur privé / IRCAFEX pour les salariés cadres et assimilés).

**Les patentés** ne cotisent pas au régime obligatoire.

**Retraite CAFAT** : 60 ans en 2024 pour atteindre progressivement 62 ans en 2026.

**Retraite SECURITE SOCIALE** : 64 ans.

Une pension retraite équivaut en moyenne à la moitié du dernier salaire.

**SI VOUS N'AVEZ PAS ANTICIPE LA TRANSITION PEUT ÊTRE RUDE**

## COMMENT PREVOIR VOTRE RETRAITE



**En investissant dans les SCPI**, vous percevrez des revenus réguliers (mensuels ou trimestriels) tout en préservant le capital investi.

**En vous constituant un capital retraite grâce au contrat d'assurance vie**. Votre capital est disponible à tout moment et peut être utilisé au gré de vos besoins ou de vos envies.

**En souscrivant le plus tôt possible un contrat retraite**. Le capital constitué vous sera reversé sous forme de rente viagère avec la possibilité de réversion à votre conjoint en cas de décès.



## LES RESULTATS



Un Investissement de **20M** dans une **SCPI** peut vous procurer des **revenus trimestriels de 210 000 CFP\***

\*hypothèse de rendement 4,20% net / taux de rendement moyen constaté en 2024

Une **épargne régulière** sur un contrat d'**assurance vie** vous permet de disposer à l'âge de la retraite d'un **capital disponible à tout moment**.

Votre âge	Epargne mensuelle investie	Capital à 62 ans*
30 ANS	20 000 CFP	20 000 000 CFP

\* revalorisation à 3,5 % net sur le montant investi

La **rente viagère** que vous percevrez grâce à votre **contrat retraite** vous assurera un **revenu stable et garanti** dont le montant dépendra du capital constitué.

**TOUTES CES SOLUTIONS SONT CUMULABLES**